

# ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 204

présenté par  
M. Hamel

-----  
**ARTICLE PREMIER *bis***

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« leur territoire »

les mots :

« le territoire des communes où ils exercent leur compétence ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.